



Numéro de l'acte	2024-143-DGSMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.2.2.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

### QUESTION N°2024-143

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : CONVENTION DE MANDAT POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)**

#### **RAPPORTEUR :**

Monsieur Mickaël CANLER

Adjoint au Maire, sécurité et police municipale

#### **Le conseil municipal,**

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-37,

**Vu** le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge adopté par délibération de la CAPSO en date du 03 décembre 2024 avis favorable du bureau communautaire restreint de la CAPSO.

**Vu** l'article 5 des statuts de la CAPSO validés par arrêté préfectoral du 19 octobre 2022, donnant compétence à la CAPSO pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaire à l'utilisation de véhicule électriques et hybrides rechargeables définies dans le cadre du schéma directeur.

**Considérant** que l'ensemble des installations de recharge définies dans le schéma directeur ont été installées entre 2014 et 2018,

**Considérant** que la CAPSO a adhéré à la centrale d'achat porté par la Région Hauts de France pour le dispositif pass-pass électrique,

**Considérant** que la CAPSO a également adhéré au service d'exploitation et de supervision des bornes,

**Considérant** qu'à ce jour la commune d'Arques souhaite étendre le dispositif existant,

**Considérant** que la CAPSO n'est plus compétente pour l'extension des nouvelles infrastructures,

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : SOLLICITE** la CAPSO afin d'assurer le portage du déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques au sein de la commune d'ARQUES,

**ARTICLE 2 : APPROUVE** la convention de mandat de la CAPSO visant à définir les modalités techniques, administratives et financières de l'opération.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**ARTICLE 4 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,  
Sébastien DUCHATEAU



Fait à ARQUES  
Le 16 décembre 2024

Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le 19 DEC. 2024 et publication ou

notification le 19 DEC. 2024

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

**Affiché le 17 décembre 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

**Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND**

**Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY**

**Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.**